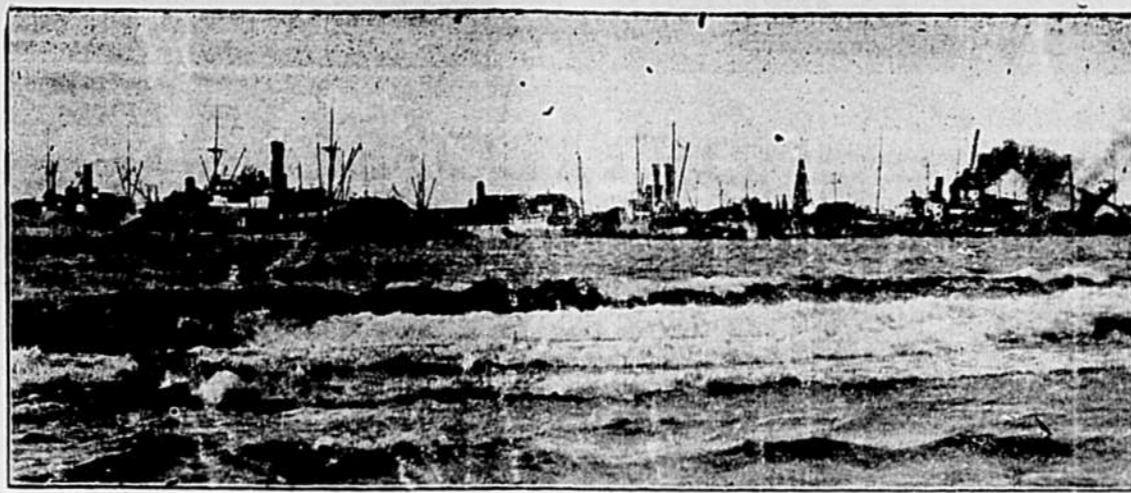


# Le PROGRES

AIME DIEU ET VA TON CHEMIN

Publié par la Cie du Progrès du Golfe



# du GOLFE

IMPRIME PAR J. SEMERIE GILBERT, LTEE, RIMOUSKI.  
 Adm: M. A. L. GÉRARD LEGARÉ  
 Fortin, Riv. St-Jean, Rimouski, 1 mai 35  
 gérant GÉRARD LEGARÉ  
 ABONNEMENT, \$1.00 par année

## AUTOUR D'UN NOM

COMMENT S'APPELLERA LE NOUVEAU BATEAU ?

Un nouveau bateau construit en Angleterre assurera, dès l'ouverture de la prochaine saison maritime, le service régional entre les rives du Saint-Laurent.

Pour lui trouver un nom, un beau nom symbolique, significatif, euphonique et populaire, les directeurs de la Compagnie de Transport du Bas-St-Laurent ont eu l'ingénieuse idée de consulter l'opinion publique au moyen d'un concours de suggestions motivées, dont les meilleures seront récompensées de prix substantiels en dollars. Le premier de ces prix sera de \$75, le second de \$50, le troisième de \$25, et cinq autres de \$5 chacun.

Ce concours attrayant s'est clos dans la soirée du 31 décembre. N'importe qui fut admis à faire sa proposition. Il suffisait d'indiquer un nom et d'exposer par écrit la ou les raisons qui militent en faveur de son choix. La question posée et les récompenses promises ont soulevé un si vif intérêt dans tous les rangs sociaux que le nombre des réponses a atteint, paraît-il, le chiffre de 500. Messieurs les juges et les maîtres du futur navire laurentien seront décemment dans l'embarras du choix.

Il n'y a pas à douter que plusieurs des vocables proposés sont fort séduisants, de même que les motifs mis de l'avant pour les faire préférer. Nous serons heureux de publier, dès qu'il sera possible, la liste des noms offerts en suggestions par les concurrents et, avec les réponses jugées les meilleures et méritant un prix, quelques-unes des autres qui se distingueront par leur agréable ou intéressante originalité.

Le bateau de la Cie de Transport du Bas-St-Laurent, au batême duquel auront ainsi concouru les gens même de la contrée qu'il doit desservir, ne manquera pas d'être populaire, surtout si, au choix d'un nom affectueux par la masse du peuple, s'ajoutent, comme on l'affirme, toutes les qualités de confort, de sécurité, d'élégance et de puissance que la science des architectes et ingénieurs maritimes s'est appliquée à lui donner.

## Intéressante démonstration d'un correspondant

CE QUE LE JUGE, LE TUTEUR ET LES SEPT PARENTS NE PEUVENT PAS FAIRE

A la fin de l'année, un vieux praticien nous écrivait:

Cette question de titres et d'hypothèques qui empêchent plusieurs cultivateurs de bénéficier du Prêt Agricole en est une d'intérêt plus général qu'elle ne le paraît. Elle intéresse tous les propriétaires et ceux qui ont avec eux des relations d'affaires.

Il est certain que maints passages de nos codes sont surannés et n'ont plus de sens pratique. Ainsi, en droit civil, ces dispositions relatives à la vente des biens de mineurs auxquelles vous vous attaquiez, dans votre numéro du 28 décembre, avec tant de raison et de justesse: pourquoi, sous prétexte de protéger les droits des garçons et filles mineurs, toutes ces simagrées, ces "chinoïseries" de la vente à l'enchère, etc. ?

Le juge et les parents en conseil de famille ne sont-ils pas gens assez sérieux et prudents pour décider si un immeuble doit se vendre de gré à gré, sans passer par la vente publique à l'encan, à tels prix et conditions qu'il leur serait loisible de fixer selon les circonstances, après estimé à dire d'experts de leur choix ? Ce sont eux qui sont censés remplacer le père ou la mère des mineurs. Ils sont au moins sept, outre le tuteur et le juge, et tous sont sous serment. Ce que le père (ou la mère) disparu pouvait faire comme tout le monde, de la façon la plus naturelle et la plus simple (vendre de gré à gré), neuf personnes, y compris un juge de la Cour Supérieure, en sont incapables ! Tout au plus leur est-il accordé le pouvoir de décider s'il y a nécessité ou avantage évident, s'il y a lieu de vendre (à l'enchère), et de fixer une mise à prix minimum.

Pourquoi cette autre chinoïserie obligatoire de la vente à l'enchère des effets mobiliers après leur évaluation préalable au moyen

d'un inventaire en loi également obligatoire ? Formalités onéreuses et faisant duplication d'emploi, au détriment bien plus qu'à l'avantage des intéressés.

Belle protection pour les mineurs (et pour leurs parents en cas de dissolution de communauté par décès) qui fait la plupart du temps sacrifier leurs biens à vil prix, sans parler des frais énormes que ces procédures font encourir.

(.....) Tôt ou tard il faudra que nos législateurs s'attellent à la tâche de faire les amendements nécessaires à certaines lois verrouillées que la raison et le gros bon sens populaire réprouvent. Mais il faut que quelqu'un ait l'audace de dénoncer le mal et de s'en plaindre assez fort pour être écouté. Sinon, personne ne bougera, et rien ne se fera pour améliorer la situation.

Vous ne devez pas douter que votre campagne au sujet des obstacles légaux qui bloquent les opérations du Prêt Agricole a été suivie avec grande attention par une infinité de gens qui en ont eu connaissance par ses échos dans les journaux ou à la radio. J'espère que nos législateurs, — ceux d'aujourd'hui ou ceux qui leur succéderont (1935 est l'année des grandes élections !) — ne sont pas les moins attentifs. (.....) Il y a des amendements au code civil et à la procédure qui s'imposent en saine législation sociale conforme à l'évolution de nos conditions d'existence.

### IMPRESSIONS D'UN VENDEEN EN AMERIQUE

## UN DINER A PERIBONKA

Le film de Duviviers, "Maria Chapdelaine", dont la renommée est déjà mondiale avant même sa projection sur les écrans des salles de cinéma, vient d'arriver à Québec. Une "avant-première" représentation doit en être donnée ce soir en présence du premier-ministre Taschereau et des sommités sociales de la vieille capitale. Il fera ensuite son tour de province.

A cette occasion nous croyons être agréables à nos lecteurs en commençant la publication d'un fort intéressant article de M. Louis de Vignaux paru récemment dans la Revue du Bas-Poitou, dont le directeur est un écrivain de haute valeur, M. René Vallette. Cet article, intitulé "Impressions d'un Vendéen en Amérique. — Un dîner à Péribonka (où fut écrit Maria Chapdelaine)" relate une visite de l'auteur au paysan de Péribonka pour le compte de qui le célèbre et regretté Louis Hémon travailla comme garçon de ferme.

L'article nous a été gracieusement communiqué par un distingué lecteur du "Progrès du Golfe", notre excellent ami M. Gustave Turcotte, greffier du Conseil Législatif.

Impressions d'un Vendéen en Amérique

### UN DINER A PERIBONKA

(où fut écrit "Maria Chapdelaine")

De Dolbeau — extrémité nord du lac St-Jean (Province de Québec) — à Péribonka il y a peut-être une vingtaine de kilomètres. Avec ces chaînes qui sont les chaudières d'hiver des autos canadiennes, on les fait aussi vite en décembre qu'en juin, s'il n'y a pas eu de chute de neige récente. C'était le cas, en cette soirée. Mais le ciel sombre et bas, ternissant encore une campagne morne aux champs séparés par de longues barrières de bois; mais le vent passé de son stade normal de zéphir glacé à celui de bourrasque, rendait soucieux le chauffeur de mon taxi, pour le retour à la nuit.

La neige commença à tomber en flocons épais au moment où nous atteignimes Péribonka. Ce village, à l'embouchure de la rivière du même nom — sorte de Loire gelée — et au Nord-Nord-Est du lac, ressemblait à tous les villages canadiens, ou pourrait dire américains. Maisons en bois du genre bungalow avec leurs coupées franches dans un embryon de grande ville; rues larges et se coupant à angle droit. Avec cela beaucoup de variété, venant soit des dispositions différentes des ornements extérieurs des maisons chargées de balcons, d'escaliers, etc. soit des enseignes, des magasins, parfois des petits jardins précédant les habitations. Caractéristiques de ce continent qui sur un fond uniforme et confortable multiplie des détails.

## Pour la construction d'une route entre Sayabec et Kedgwick

UNE LETTRE DE M. H. BOULAY EN FAVEUR DE CE PROJET

Kedgwick, le 30 décembre 1934.

M. Eudore Couture, N.P.,  
 Directeur du "Progrès du Golfe",  
 Rimouski.

Mon cher monsieur,

Vu qu'une grande quantité de journaliers de Rimouski et Matane ainsi que du comté de Ristigouche vont être sans ouvrage bientôt, ne serait-il pas à propos de demander au Gouvernement de Québec de s'entendre avec celui du Nouveau-Brunswick pour ouvrir une route entre Sayabec et Kedgwick, une distance d'environ 45 à 50 milles ? Ceci procurerait de l'ouvrage à 4 ou 5 mille hommes et faciliterait énormément les communications entre les 2 provinces. J'ai déjà, il y a 25 ans, envoyé une requête au Gouvernement de Québec, mais elle est restée lettre morte. Dans le temps les besoins n'étaient pas aussi pressants qu'aujourd'hui, mais actuellement la chose serait d'une grande utilité pour la colonisation et pour les communications interprovinciales. Je crois que le Gouvernement de Québec se propose de dépenser de fortes sommes pour ouvrir de grandes routes dans le nord, pourquoi le sud-est de la Province, dans les comtés de Matapédia et Matane, n'aurait-il pas une part de ces octrois ?

Je vous prie de publier ces lignes en y ajoutant tous commentaires que vous jugerez à propos de faire sur ce sujet. Votre journal étant beaucoup lu, et ses opinions fort appréciées, ferait certainement penser à ces travaux qui s'imposent pour l'avenir de nos deux provinces.

Je vous présente mes meilleurs souhaits pour la nouvelle année ainsi qu'à tous mes anciens électeurs de Rimouski et Matane.

Croyez-moi votre tout dévoué,

(Signé) H. BOULAY.

Aussitôt arrivé, je partis à la recherche du père B..., le fermier qui, peu avant la guerre, avait embauché Louis Hémon comme domestique agricole, et chez qui celui-ci commença d'écrire "Maria Chapdelaine". Je le trouvai finalement chez des parents à lui, à l'autre bout de Péribonka. Il ouvrit peu la bouche, mais m'invita bientôt au souper prématuré de cette saison morte, dans une autre maison qui devait être son home mais je n'en répondrais pas, tant là-bas on dinait souvent chez les membres épars de sa famille ! Or il y avait peu de maisons où il ne comptât des proches, je l'avais remarqué au cours de mes recherches.

Nous sortîmes donc avec les falots, bousculés par la tempête. Une fois parvenu à la route (ou à la rue, comme on voudra), tendant son bras dans la direction du Nord-Est, il me cria que là-bas, pas loin, était la ferme où avait vécu son étrange salariée: close et abandonnée, à peine meublée, et sans le moindre souvenir de son passage. L'explication en est facile. Les fermes ne durent qu'autant qu'elles ont une raison d'être. Placée à la lisière du "Bois" il y a vingt ans et située maintenant entre un Péribonka agrandi et une vaste terre défrichée, on n'y allait désormais qu'au printemps pour les travaux, ses propriétaires avant d'autres quartiers d'hiver. De même en France, certains villages très élevés du Dauphiné ne servent plus aujourd'hui que de chalets d'été pour les pâtres.

Je jetai une pensée hâtive vers ces ténèbres peuplées par la nature de bruit et de mouvement. Et nous nous enfournâmes dans la voiture d'un jeune neveu qui aussitôt démarra en dérapant voluptueusement selon l'usage, suivie comme son ombre par le taxi.

Dans une grande salle hospitalière, garnie d'un poêle, de tables et de rocking-chairs et sentant une odeur familière de tabac canadien et de pâtisseries chaudes, on mit le couvert pour le père B... et moi. Le chauffeur avait le sien à une table proche. Mais, à peine le notage servi, nous fîmes cesser cet exil contraire aux usages. De fait le père B... et moi n'avions pas à parler de quelque affaire personnelle, nous n'avions pas de secrets. Et quoique, dès avant la fin du repas et la retraite de notre convive, nous nous soyons mis à

(A suivre en dernière page)

## Confrère éprouvé

Notre confrère M. Edouard Fortin, M.A.L., directeur de l'Éclairateur, a été vivement éprouvé la semaine dernière par un incendie qui a réduit en cendres la magnifique maison qu'il habitait avec sa famille à Beauceville.

Les congressistes de l'Association des Journaux Hebdomadaires qui ont eu le plaisir de visiter ce manoir lors de leur visite à Beauceville, en octobre dernier, regretteront cette infortune de leur distingué président d'honneur, qui les y reçut si aimablement.

Nous le prions d'agréer nos plus sincères sympathies.

L'immeuble incendié appartenait autrefois à l'honorable sénateur Godbout, père de notre concitoyenne Mme R.-O. Gilbert.

## Une entrevue de Jules Fournier

Jeudi prochain, 10 janvier, une émission radiophonique du poste CRCM sera consacrée à Jules Fournier. M. Edouard Montpetit donnera une entrevue sur l'éminent écrivain, à 8 heures p.m.

A travers notre courrier

## Appréciation d'un avocat gaspésien

L'appui d'un "journal d'élite"

Extrait d'une lettre de Me Euclide Roy, avocat pratiquant dans le district de Gaspé, adressée de St-Joachim-de-Tourville à M. Gérard Legaré, administrateur du "Progrès du Golfe":

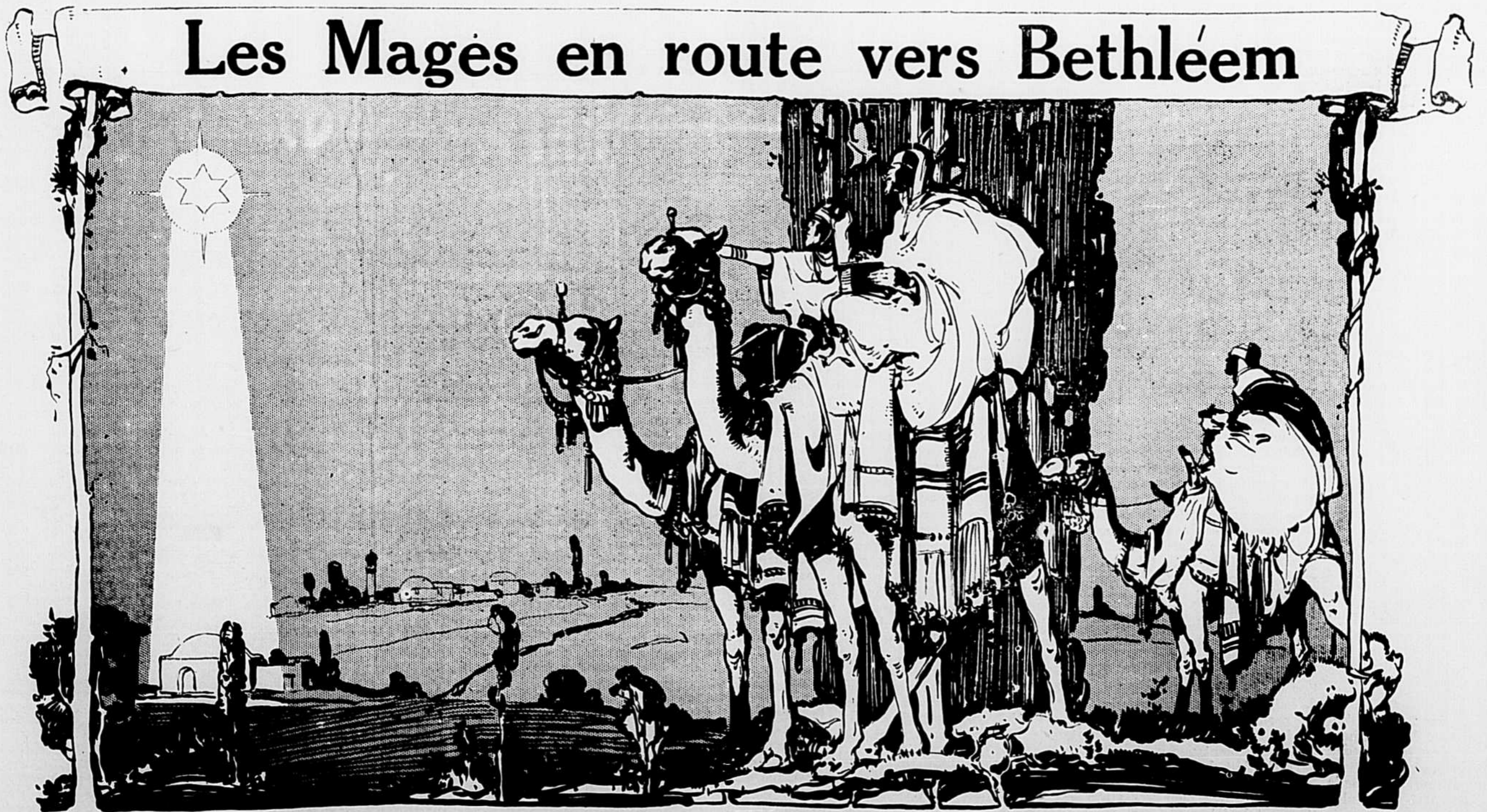
"Si le cultivateur comprenait toute l'importance des questions que votre journal s'efforce, et non sans succès, d'éclaircir pour lui, nul ne voudrait se priver de l'utilité comme du plaisir de le lire.

"Je reçois toujours le journal l'Ordre, et je suis heureux de l'appui qu'il vous donne re prêts agricoles. Il fait toujours bon de se sentir appuyé par un journal d'élite."

## Notre concours

— Numéros gagnants de notre concours pour la dernière semaine de décembre: Nos 15615, 21176 et 14061.

# Les Magés en route vers Bethléem



"Accourez, rois de l'Orient, suivez l'astre au reflet brillant !"

# La loi des concordats agricoles

EXPLICATIONS ET COMMENTAIRES DU PRESIDENT DE LA COMMISSION DE REVISION, L'HON. JUGE LORANGER

LA COMMISSION SIEGERA AU CHEF-LIEU DE CHAQUE DISTRICT

Voici le texte de la causeur prononcée samedi soir au poste CRMC de Radio-Canada, sous les auspices de l'Union catholique des Cultivateurs, par M. le juge Louis-J. Loranger, de la Cour supérieure, et président de la Commission de révision des concordats entre les cultivateurs et leurs créanciers:

Le 3 juillet 1934, le parlement fédéral a voté à l'unanimité un projet de loi tendant à faciliter des compromis et des arrangements à l'amiable entre les cultivateurs et leurs créanciers.

Pour bien comprendre le but et la portée de la loi, il suffit d'en relire le préambule:

"Considérant qu'en vue de l'état précaire de l'agriculture plusieurs cultivateurs sont incapables de régler présentement leurs dettes. Considérant qu'il est essentiel, dans l'intérêt du Dominion, de retenir sur leurs terres tous les cultivateurs à titre de producteurs effectifs, et qu'à cette fin il est nécessaire de procurer des moyens en vertu desquels des compromis ou arrangements peuvent être conclus concernant les dettes des cultivateurs qui sont incapables de payer."

Pour la réalisation de cette fin, la loi pourvoit à l'établissement de procédures simples et peu coûteuses, par lesquelles les cultivateurs incapables de faire honneur à leurs obligations, peuvent au fur et à mesure de l'échéance, proposer à leurs créanciers, sans se déclarer en faillite, un compromis ou projet d'arrangement relatif à leurs affaires.

Dans le cas où un compromis est conclu avantageusement pour les deux parties, la loi a pourvu également à un mécanisme peu coûteux pour rendre effectif le règlement. Le parlement a éprouvé beaucoup de difficultés à rédiger une législation de nature à préserver les droits des créanciers et ceux des débiteurs; chaque créancier en effet est en même temps débiteur d'un autre, à raison d'un marché écrit ou d'une entente verbale. Il a fallu trouver une formule qui pût satisfaire toutes les parties intéressées.

L'application d'un principe d'ordre général aurait entraîné des injustices graves et sapé le crédit à sa base.

On a créé un mode de procédure assez élastique pour autoriser les ententes entre débiteurs et créanciers pris individuellement sans nuire aux sources du crédit ou introduire dans l'avenir toute collaboration entre débiteurs et créanciers. On a cru qu'il était possible de ménager une rencontre amicale entre le débiteur et ses créanciers afin de permettre une discussion complète, franche et sincère des circonstances et des faits réels de la cause du malaise qui existe chez le débiteur et de provoquer de la part du créancier mieux renseigné sur l'état financier de son débiteur, une proposition d'arrangement satisfaisante pour les deux parties. Cet arrangement conclu à l'amiable, rétablit la paix et l'harmonie, fournit au débiteur un nouveau point de départ, lui crée une situation nouvelle, le libère de nombreux soucis, remonte son courage abattu et le rend plus apte à reprendre hardiment sa besogne.

Il n'est pas libéré de ses obligations, mais il lui sera possible d'entrevoir l'avenir avec plus de confiance, et d'avoir l'espérance de ne plus être en défaut.

Le créancier, par ailleurs, se sentira lui aussi plus rassuré par le fait que son débiteur étant relevé d'une partie du fardeau qui l'écrasait sera plus en état de comprendre la nécessité qu'il y a pour lui d'aider son débiteur à faire honneur à son engagement. Si la loi vient au secours de l'agriculteur malheureux, il faut néanmoins que celui-ci se rende bien compte qu'il ne peut pas se libérer de ses dettes sous le prétexte qu'il est temporairement incapable de les acquitter.

Il doit comprendre que son créancier a droit au paiement de sa créance, et que si le créancier est appelé à lui faciliter les moyens de rester sur sa terre, le cultivateur doit, de son côté, faire tous ses efforts pour acquitter ses obligations. Une promesse suppose mise égale de valeurs, de bonne foi et d'honnêteté.

Double rouage  
Le rouage destiné à rendre l'accommodement et l'arrangement aussi simple et aussi peu coûteux que possible est double:

- 1o Un organisme local facile d'accès pour n'importe quel cultivateur;
- 2o Un organisme central dans chaque province pour les fins d'appel et de révision.

tres sont nommés pour recevoir les plaintes du cultivateur embarrassé dans ses affaires. Il doit déposer entre les mains du séquestre un état complet de ses affaires et proposer en même temps à ses créanciers une offre de paiement. Le séquestre transmet alors cette offre à tous les créanciers, et les convoque à son bureau pour discuter la proposition avec le débiteur, et soumettre la leur; si l'on parvient à s'entendre, le séquestre prépare les documents nécessaires qui constatent le compromis intervenu; s'il n'y a pas entente sur l'une ou l'autre des propositions, le séquestre réfère le cas à la commission.

### En appel

La Commission nommée par ordre en conseil est composée de trois membres dont l'un représente les créanciers, l'autre les cultivateurs, le troisième est un juge de la Cour supérieure de la province.

La commission saisie de la cause étudie la pour et le contre de chacune des propositions soumises, décide du bien fondé de l'une ou de l'autre ou encore donne avis aux parties de se présenter devant elle au jour et à l'heure fixés dans l'avis.

Il va sans dire que la commission pour éviter des frais aux créanciers et aux débiteurs se rendra au chef-lieu du district où demeure le débiteur et c'est là que les parties soumettront leurs différends.

Toute proposition présentée au séquestre officiel suspend les procédures prises contre le débiteur; tous les biens du débiteur relevant alors du tribunal jusqu'à ce qu'il soit disposé de toutes les procédures relatives à la proposition.

Le cultivateur dont les obligations ne sont aucunement proportionnées à son actif, peut s'adresser au séquestre officiel et lui faire cession de ses biens; il peut ainsi profiter des avantages présentement accordés par la loi de faillite, en ayant recours à l'organisme simple et peu coûteux désigné par la présente loi dite: Loi d'arrangement entre cultivateurs et créanciers. Cette loi étend les avantages de la loi de faillite, sans infliger au cultivateur l'obligation qu'il considère ait peut-être humiliante de passer par la Cour de faillite; cependant le cultivateur qui fait défaut de faire honneur à l'arrangement approuvé par la commission, s'expose à une demande de cession sous la Loi de faillite avec toutes les conséquences qui s'ensuivent.

La commission peut également décliner de formuler une proposition lorsqu'elle croit ne pouvoir le faire en toute équité et justice envers le débiteur et le créancier.

L'exécution de cette loi est confiée au Ministre des finances, c'est lui qui acquitte les frais généraux qui en découlent à même les fonds du revenu consolidé.

Il est facile de comprendre après ce bref exposé que le Parlement a adopté la Loi que nous venons d'esquisser, à titre de mesure spéciale applicable à la période spacieuse de crise aiguë que nous subissons, c'est un essai, une tentative heureuse, de venir au secours des agriculteurs dont les affaires périclitent, afin de leur permettre de se remettre sur pieds sans avoir recours aux procédures judiciaires et sans encourir de frais.

Ce but ne sera atteint que si les intéressés font preuve d'un véritable esprit de coopération et de conciliation.

Le désir sincère de surmonter les difficultés d'une époque tourmentée, l'empressement à accepter de bon cœur les obligations que l'on peut assumer, ou un compromis honorable quand les obligations dépassent les ressources, un esprit de justice et d'équité, une discussion franche et sans réticence de part et d'autre, telles sont les conditions qui assureront le succès de cette mesure.

Le succès véritable de la Loi dépendra non seulement des concordats conclus, mais surtout de la manière loyale dont les intéressés sauront respecter leurs engagements.

Je sais qu'en certains quartiers on entretient des craintes sur le résultat probable de la loi. D'une part, certains créanciers estiment que l'exécution de cette loi va les dépouiller de leurs droits; les prêteurs, d'autre part, craignent de perdre capital et intérêt de leur prêt; d'autres soutiennent que c'est la ruine du crédit du cultivateur.

Que les prêteurs se rassurent  
Qu'on veuille bien lire attentivement la loi; nulle part on verra la moindre intention de frustrer le créancier de ses droits légitimes. Que les prêteurs se rassurent, les contrats et les prêts légitimement faits et consentis

seront respectés. Agir autrement ce serait commettre une injustice. Il est téméraire de dire qu'une loi a pour but ou même tendrait à créer une injustice. La loi n'a jamais d'autre but que le bien commun. Quant à ruiner le crédit du cultivateur, je suis à me demander par quel moyen la loi actuelle pourrait opérer ce résultat. C'est précisément pour refaire le crédit au cultivateur que la loi vient en aide. S'il réussit à prendre arrangement avec ses créanciers, sa situation sera éclaircie, il saura exactement les obligations qu'il a à rencontrer, il réorganiserait sa vie d'une manière plus normale et sera plus en état qu'il ne l'est aujourd'hui de rencontrer ses obligations à échéance. L'on admettait que, depuis quelques années, le crédit en général est fort diminué, toutes les classes de la société ont été atteintes par la crise, tous ont souffert dans leurs affaires et le crédit de chacun a été affecté.

Professionnels, industriels, marchands, ouvriers, journaliers, tous ont souffert. Il n'y a donc pas que le cultivateur dont le crédit a été affecté, mais comme c'est avec la terre que l'on s'occupe en premier lieu du sort malheureux de nos agriculteurs, afin de leur permettre de respirer plus à l'aise et de mettre au service de la terre toutes leurs énergies et leurs efforts.

La loi que nous sommes appelés à administrer nous offrira le spectacle consolant de voir la justice et l'équité se donner rendez-vous au même tribunal, pour ramener la paix, l'harmonie, l'amitié entre créanciers et débiteurs et rétablir l'équilibre entre gens jusqu'ici plus ou moins divisés.

On a dit dernièrement avec beaucoup de vérité: "Les jours de misère passeront vite, les enfants ne seront plus une charge mais une richesse pour les cultivateurs, devenus grands ces enfants coopéreront au travail de leur père et celui-ci pourra agrandir son domaine et de ce fait augmenter ses revenus; plus de crainte de chômage pour l'agriculteur, la terre ne chômera jamais." Telle une mère attentive et dévouée, il lui suffit d'un peu d'amour et de soins vigilants pour qu'elle rende au centuple ce qu'elle a reçu.

### Conclusion

J'ose espérer que ces quelques remarques auront pour effet de dissiper une erreur profonde qui s'est répandue dans notre population, à savoir la perte pour les créanciers de leur légitime réclamation et abaissement du crédit pour le cultivateur; erreur profonde s'il en est une; je le répète, jamais il n'est entré dans l'idée de qui que ce soit de priver le créancier de son droit; bien au contraire, le but de la loi, c'est de mettre le cultivateur en état de pouvoir rencontrer ses obligations. Créanciers et débiteurs ont des droits et des obligations qu'ils doivent les uns et les autres respecter. Tuer le crédit? mais c'est au contraire le relever que de permettre au cultivateur de refaire sa vie normale. Le crédit de nos fermiers serait-il plus relevé si à cause de circonstances malheureuses, ils doivent abandonner la culture et quitter la terre, pour prendre rang parmi les chômeurs de nos villes.

Le créancier trop exigeant, vu les circonstances pénibles que nous traversons, serait-il plus avancé si, par entêtement ou mauvaise volonté, il force le cultivateur à déposer son bilan en vertu de la loi de faillite? Quand tous les frais de la faillite seront payés que lui restera-t-il?

Sous l'empire de la présente loi, créanciers et débiteurs sont invités à prendre arrangement sans frais, sans procédures rigoureuses, sans que rien d'ignominieux ne s'attache au règlement intervenu dans le silence d'un arrangement à l'amiable.

### Tribunal d'équité

Le tribunal auquel vous pouvez vous adresser n'est soumis à aucune procédure rigoureuse, c'est un tribunal de conciliation et d'équité et c'est dans cet esprit que j'ai l'intention de recevoir et d'examiner les réclamations qui nous seront soumises. D'après les informations, il y aurait en chiffres approximatifs 244 201 fermes, soit environ 55% du total de nos fermes qui portent hypothèques pour une somme d'au delà de \$200,000,000. En plus de ces hypothèques il y a une foule d'obligations qui grèvent le fermier, obligations pour améliorations, achats d'instruments aratoires, machines, animaux, taxes, salaires, etc. Dans la majorité des cas, les échéances sont de 5 ans; je sais que dans bien des cas des arrangements sont déjà intervenus et qu'ils produisent des résultats splendides; dans d'autres cas, un moratoire a été accordé; mais cela n'est pas suffisant, c'est une situation pénible, et il fallait absolument tenter un nouvel effort pour ramener l'équilibre perdu.

Je sais que dans bien des cas des arrangements sont déjà intervenus et qu'ils produisent des résultats splendides; dans d'autres cas, un moratoire a été accordé; mais cela n'est pas suffisant, c'est une situation pénible, et il fallait absolument tenter un nouvel effort pour ramener l'équilibre perdu.

qu'un règlement temporaire, c'est de changer la mentalité du créancier qui se croit frustré dans ses droits et celle du débiteur qui se croit pressuré par son créancier.

Il s'agit de les faire se rencontrer, de discuter sans acrimonie l'état de leurs affaires, de ramener la confiance, la bonne entente, l'amitié qui doivent régner entre eux, opérer un règlement à l'amiable accordant à chacun son droit dans la mesure de son état, et ramener ainsi le crédit aujourd'hui si fortement atteint.

Durant ces jours de crise économique qui ébranle le monde entier, en butte aux misères du chômage, nous devons réaliser que l'avenir de notre pays et en particulier de notre province est intimement lié à la survivance et au développement de l'agriculture.

En terminant cette causeur, je fais appel au bon sens de notre population, je demande avec confiance aux parties intéressées leur confiance et leur loya coopération.

Créanciers et débiteurs, soyez sans crainte, venez avec confiance, la commission que j'ai l'honneur de présider vous accueillera avec bienveillance, et le vous offre avec ses bons souhaits de bonne et heureuse année le meilleur de ses énergies, de son dévouement et de sa bonne volonté.

## Journée agricole à Causaps-cal

Déc. 31.—Le Cercle de l'U.C.C. de Causaps-cal a tenu une journée agricole qui a remporté un franc succès. La plupart des membres du Cercle y étaient présents et un grand nombre de cultivateurs des paroisses environnantes assistèrent aux séances qui eurent lieu et s'intéressèrent grandement aux délibérations faites.

La journée commença par une messe à laquelle M. l'aumônier diocésain de l'U.C.C., le Rév. A. Belzile, de Rimouski, prêcha sur l'agriculture catholique. Une séance d'études réunit de nouveau les agriculteurs à la salle paroissiale à 9 h. a.m., sous la présidence de M. Jcs. Valois. On remarqua à cette assemblée MM. les abbés C.-A. Beaulieu, vicaire de Causaps-cal et aumônier du Cercle paroissial, le Rév. A. Belzile, aumônier diocésain de l'U.C.C., M. le curé Ross, de Ste-Florence de Beauvoir, M. le curé Emile Côté, de St-François d'Assises, M. le curé J. Sirois, d'Albertville, et M. le curé J.B. Beaulieu, de Ste-Marguerite de Causaps-cal. M. l'agronome Jules Ringuet de Val-Brillant, y remplaçait M. Albert, agronome du district.

Après quelques mots de bienvenue, de la part du président, M. Jules Rinfret donna diverses notions générales sur la culture mixte. Puis M. Albert St-Laurier, un des cultivateurs les plus progressifs de la paroisse, donna une brillante étude sur la grandeur et les bienfaits de l'agriculture, et M. Gérard Gagnon traita des Cours à domicile.—Une discussion libre s'engagea par la suite à laquelle prirent part MM. les abbés Belzile, Sirois et Beaulieu, M. Frank Beaulieu et autres cultivateurs de la paroisse et des environs.

La séance du soir fut la plus brillante et la plus intéressante puisque l'on attaqua de front principalement le sujet de l'Union. M. le curé E. Côté, de St-François d'Assises, fut le principal orateur sur cette brûlante question, en fit un vibrant exposé et termina par un chaleureux appel à tous les cultivateurs pour entrer dans les cadres de l'U.C.C. comme organisation professionnelle, et non politique. M. l'agronome J. Rinfret fut aussi au programme de la séance du soir et sut intéresser grandement son auditoire.

M. le vicaire C.A. Beaulieu s'était réservé de tirer les conclusions pratiques de cette journée agricole. Il le fit d'une manière intéressante et suggestive, et il couronna avantageusement les diverses conférences qui avaient été prononcées dans le cours de cette journée.

Des chants, de la musique et des déclamations avaient agrémenté par intervalles la séance du soir, et M. l'aumônier diocésain Belzile sut reconnaître les mérites des organisateurs de cette journée agricole qui fera époque dans les annales de cette paroisse.

M. le vicaire C.A. Beaulieu s'était réservé de tirer les conclusions pratiques de cette journée agricole. Il le fit d'une manière intéressante et suggestive, et il couronna avantageusement les diverses conférences qui avaient été prononcées dans le cours de cette journée.

Des chants, de la musique et des déclamations avaient agrémenté par intervalles la séance du soir, et M. l'aumônier diocésain Belzile sut reconnaître les mérites des organisateurs de cette journée agricole qui fera époque dans les annales de cette paroisse.

Des chants, de la musique et des déclamations avaient agrémenté par intervalles la séance du soir, et M. l'aumônier diocésain Belzile sut reconnaître les mérites des organisateurs de cette journée agricole qui fera époque dans les annales de cette paroisse.

### BRIBES DE LA PETITE HISTOIRE

## Le seigneur de Briqueville

(par C.-A. B.)

Voici quelques jours, dans l'atelier d'un peintre de mes amis, je rencontrai un Canadien-Français d'un certain âge, originaire, m'assura-t-il, quoique lointainement, de la Province de Québec, et dont la famille émigra, déjà deux générations, en Colombie Britannique. Il y est lui-même, dans un des meilleurs collèges de cette province, professeur de littérature française. Nous causâmes, et, bien entendu, de la France. Mon aimable compagnon m'apprit alors que sa famille était originaire des environs de Grandville, en Normandie, et qu'il avait tout lieu de croire qu'une branche des de Briqueville, c'était là le nom qu'il me nomma avait dû y faire souche jusque dans la première moitié du siècle dernier.

De Briqueville. Ce nom m'avait frappé, éveillant en moi des souvenirs assez précis pour que, dès le lendemain, je voulusse chercher davantage dans ma mémoire, et dans mes notes, à les préciser mieux. J'ai trouvé, et c'est ce que j'ai raconté, quelques jours plus tard au de Briqueville canadien que j'avais rencontré chez mon ami le peintre, que je vais conter ici à mes chers lecteurs du Progrès du Golfe. Ce ne sont que des bribes de la petite histoire, mais ce n'est pas un conte, c'est vraiment de l'histoire, de la plus authentique et de la plus émouvante.

En l'année 1785, on célébrait dans un petit bourg de Normandie, le mariage du vicomte de Briqueville et de Mademoiselle François-René de Carbonnel de Carnisy. Les chroniques du temps conservées dans les archives de la Manche, où j'ai puisé beaucoup et appris plus encore, s'accordent à dire que la mariée était jolie, grande, avec des yeux un peu étonnés et des cheveux d'un blond chatain.

C'était un mariage d'amour aussi, et l'on n'en doute plus, dès que l'on a lu les lettres que la jolie vicomtesse écrivait au vicomte et qui furent heureusement transmises à la postérité. Je ne veux pas, bien entendu, les transcrire ici, mais en citer seulement une phrase que j'ai, au temps jadis, notée sur mes tablettes: "Je te conte des douceurs, mais je le pense et je sens véritablement tout ce que je te dis de tendre. J'entends dire qu'une femme qui n'aime pas son mari ne vaut pas grand'chose; mais comme j'aime le mien, je me crois un trésor et je veux être le tien à jamais. Je n'en aurai ni n'en veux pas d'autre que ton cœur."

A qui la faute, si elle n'a pas tenu parole? Le mariage est à peine célébré, ou du moins les deux jeunes époux ont eu à peine le temps de goûter aux douceurs de la lune de miel, que le vicomte de Briqueville, officier au régiment de Vexin, doit quitter sa jeune femme pour suivre sa compagnie dans de lointaines garnisons. On l'envoie à l'autre bout de la France, à Marseille d'abord, puis à Montpellier. Comme il n'est pas riche, tant s'en faut, sa jeune épouse doit rester prisonnière en son petit castel normand de Pont-Roger, près de Granville, dans la Manche.

De graves soucis d'argent ne tardent pas à élargir le fossé creusé par l'absence et la distance. Des procès intentés par des créanciers du vicomte, des dettes énormes, des spéculations hasardeuses, avaient amené beaucoup de gêne dans le ménage.

Cependant, malgré cette déplorable situation financière, ni le vicomte ni la vicomtesse ne consentirent à réduire leur train de vie; le mari dans ses nombreuses garnisons, la femme dans son petit château perdu sur la côte normande. Il faut dire pourtant, à la défense de la jeune châtelaine, qu'elle avait d'abord essayé de vivre en solitaire, veillant à l'éducation de ses fils et faisant tout ce qu'elle pouvait pour empêcher l'ennui de s'installer sous son toit. Mais cette sage résolution ne tint pas devant les tentations qui s'offraient par la suite. Elle se dit qu'elle serait bien sottée de refuser les distractions auxquelles les environs ne cessaient de la convier, et qu'après tout, elle ne faisait pas de mal. Dans toutes les fêtes où elle paraissait, elle remportait les plus grands succès. On ne l'appelait plus que "la Divine Comtesse". C'en était assez pour tourner la tête à de plus fortes, aussi Madame de Briqueville ne manqua plus aucune des réjouissances données par les hobereaux de la région qui, assoiffés de distractions, s'ingéniaient à copier la société parisienne.

Trois ans après, (nous sommes en 1788, et le petit incident que je relate ci-dessous est bien significatif du temps), une brouille survint entre la vicomtesse et son époux, qui tenait alors garnison à Paris, pour un motif très curieux.

Avide de toutes les nouveautés, Madame de Briqueville voulut se faire recevoir à la loge maçonnique de Valognes. Elle écrivit au vicomte pour solliciter son assentiment: "Mande-moi si cela ne te ferait point de peine qu'on me recut maconne?" Il refusa net. Elle se soumit, mais aigrement. Lui se froissa et ne répondit plus. C'était la brouille, que la mort devait prolonger éternellement.

Alors, Briqueville qui boude en vérité pour bien peu de chose, s'il n'a que cette espièglerie à reprocher à sa femme, ne reparait plus en Normandie. Il est très évident que notre officier volage se plait fort bien dans sa nouvelle garnison, et qu'il y trouve compensation à sa peine.

1789. Les événements vont vite. La Révolution éclate. Le vicomte de Briqueville l'émigre et rejoint l'armée de Condé. Passé en Angleterre, il y végète dans une situation voisine de la misère qui le force bientôt à refaire le détroit et à se rapprocher des Princes, en Allemagne. Ceux-ci le chargent d'une mission, aussi dangereuse qu'apparemment impossible: rentrer en France pour y lever, dans les populations encore fidèles au Roi, un corps d'armée destiné à soutenir la prochaine descente du comte d'Artois.

(Suite et fin au prochain numéro)

C. A. B.

si que M. Emile Beaulieu, de Coaticook, de passage à Bic chez Mme V. Thomas Beaulieu. —M. et Mme Edmond Lavoie ainsi que leurs fillettes Evelyn et Pierrette, de passage à Bic chez M. Edouard Thériault. —M. Camille Beaulieu E.E.D. —M. Roland Langis, de St-Passe ses vacances à Bic chez son oncle M. l'abbé C.B. Beaulieu, curé de Bic.

## Magasin Victoria

ADRIEN MORNEAU, Gérant.

Une carte vous donnant droit d'admission à une représentation cinématographique au Bon Théâtre, vous est accordée pour tout achat de \$5.00 à notre épicerie.

Nous avons en mains un assortiment d'articles de cuisine, qui ne manquerait pas d'intéresser les ménagères, qui nous feraient le plaisir de visiter ce département.

Épicerie de toutes sortes, qualité, choix, prix raisonnables.

## Pour vos Yeux

Craignez les dangereuses lunettes. Méfiez-vous des incompétents.

CONFIEZ LE SOIN DE VOS YEUX A UN HOMME QUALIFIÉ ET EXPERIMENTÉ DANS L'ART

### J. A. GENDREAU

OPTOMETRISTE OPTICIEN

Le premier et 3ème jeudi de chaque mois. BUREAU A RIMOUSKI:

Chez M. Ludger Beauchesne, rue St-Germain. BUREAU A MONT-JOLI: Le 1er lundi de chaque mois. BUREAU A TROIS-PISTOLES: Hôtel Labrie le 2ème mercredi de chaque mois.

Les hommes se soignent mal. C'est à vous Madame de faire prendre à votre mari convalescent le tonique qui le mettra vite sur pieds. C'est l'Elixir Tonic de Montier.

### Cartes professionnelles

#### GAGNON & SIMARD

AVOCATS

Paul-Emile Gagnon, L.L.L., C.R.  
Gérard Simard, L.L.L.

Immeuble de la Cie de Prouvois RIMOUSKI  
Bureau à Matane les 1er et 2e mardis de chaque mois

James J. Jessop  
AVOCAT

Bureau Immeuble de la Banque Provinciale RIMOUSKI

Bureau à Amqui, (Hotel Langis), tous les 1er et 2e samedis de chaque mois

CASGRAIN & CARON

Perreault Casgrain, L.L.L.  
Aimée Caron, L.L.L., M.A.L.  
AVOCATS

Conseil: Hon. Aug. Tessier, C.R.  
Bureau: Immeuble de la Banque Canadienne Nationale RIMOUSKI

LOUIS JOSEPH GAGNON  
AVOCAT  
B.A. LL., L.  
MONT-JOLI

EUGÈRE COUTURE

Licencié en droit NOTAIRE

Résidence: rue St-Germain - Bureau: IMMEUBLE GILBERT RIMOUSKI.

Dr J. O. DRAPEAU  
MEDECIN

Rue St-Germain, Ouest en face du Théâtre RIMOUSKI

Dr PHILIPPE SIMARD  
MEDECIN

Des Hôpitaux de Paris et de New-York Ave. de la Cathédrale—Rimouski

SPECIALITE: Maladie des yeux, oreilles, nez RIMOUSKI

Dr A. Gagné

Ex-interne de l'Hôpital Laval à Québec.

Bureau: Chez Henri Lebrun rue St-Germain, Rimouski  
Tel. Bureau 296c—Résidence 27 Boite Postale 467 RIMOUSKI

POUR TOUTES DIFFICULTÉS FINANCIÈRES ADRESSEZ VOUS A

R. O. GILBERT

SYNDIC LICENCIÉ Comptable, auditeur et liquidateur de faillites. Téléphone: Bureau 44. Résidence 24. EDIFICE GILBERT,

SERVICE CIVIL

UN CONSEIL.—SOYEZ UN EMPLOYÉ CIVIL, DES POSTES, UN INSPECTEUR DE DOUANES, UN COMMIS, STENOGRAPHE, ETC. LIVRE GRATUIT: "COMMENT OBTENIR UNE POSITION DU GOUVERNEMENT?" ECRIRE A M. C. C. CIVIL SERVICE SCHOOL, TORONTO (10)

Diplomates étrangers en Pologne

Nous publions aujourd'hui une curieuse et attachante chronique de M. Antoine SALLES, député du Rhône, Président de l'Association France-Pologne de Lyon. Notre excellent collaborateur y fait revivre les traits caractéristiques de la vie des diplomates étrangers à Varsovie, avant les partages de la Pologne. Cette étude d'histoire diplomatique provoquera un vif intérêt.

Le 1er Janvier 1920, dans le charmant palais Lazienski, de style français, que le dernier roi de Pologne, Stanislas-Auguste construisit à Varsovie à la fin du XVIIIe siècle, Mgr Achille Ratti, aujourd'hui le pape Pie XI et à ce moment nonce apostolique en Pologne, vint apporter au Maréchal Pilsudski, chef de l'Etat polonais reconstitué, les vœux et les félicitations du corps diplomatique.

C'était la première fois, depuis la reconstitution de la Pologne indépendante, qu'une cérémonie de ce genre réunissait les diplomates étrangers résidant à Varsovie et accrédités auprès du gouvernement polonais. Cependant, comme le remarque justement M. Renaud Przewdzicki dans le beau livre qu'il vient de publier: 'Diplomatie et protocole à la cour de Pologne', la réunion d'un corps diplomatique à Varsovie n'était pas chose nouvelle. Les diplomates au nom de qui parlait Mgr Ratti n'étaient pas les premiers représentants de leurs pays en Pologne. Ils avaient eu de nombreux prédécesseurs; et la cérémonie de 1920 ne faisait en quelque sorte que renouer le fil d'une tradition suspendue à la fin du XVIIIe siècle par le crime des partages.

M. le Comte de Przewdzicki, à qui l'on doit déjà un magnifique ouvrage sur la ville de Varsovie, son histoire et son glorieux passé, était tout particulièrement qualifié pour retracer l'intéressante histoire des missions et des diplomates étrangers en Pologne jusqu'en 1795. Directeur adjoint du protocole diplomatique au Ministère des Affaires Etrangères de Pologne, il a su trouver dans les archives de l'Etat une documentation précise qu'il a étayée par de nombreuses recherches et l'utilisation de précieuses traditions familiales. Comme le dit fort à propos l'éminent historien membre de l'Académie Française, M. le duc de La Force, dans la belle préface qu'il a donnée à cet ouvrage, le lecteur demeure ébloui des magnificences que l'histoire polonaise déroule sous ses yeux: "Trois siècles d'entrées glorieuses, de cavalcades, de réceptions, de présentations, de banquets, servis dans des décors de féerie ou parfois, à cause de quelque deuil de Cour, dans des salles tendues de drap noir, devant des sièges noirs pour le Roi et les seigneurs, des sièges rouges et or pour le légat du Pape et le nonce. Quel faste! Quel cérémonial! Trois mille saluts faits par le grand écuyer tranchant dans un seul dîner! Et quels menus! Quelles victuailles envoyées aux hôtes royaux!"

Pour se faire une idée du développement des relations diplomatiques qui ont uni jadis la Pologne avec les autres Etats européens, il faut se rappeler que, dès la fin du XIème siècle, l'Etat polonais a établi des rapports directs avec Rome, le Saint Empire, la Hongrie, la Bohême et les Etats Scandinaves. Dès le XIIIème siècle, une princesse polonaise devenait reine de Castille. D'autre part, en raison de sa situation géographique, montre M. Przewdzicki "la Pologne était appélée à nouer également des relations avec tous ces pays du 'proche-Orient qui, soit chrétiens de rite grec, soit musulmans, présentaient des civilisations tout à fait différentes et peu en contact avec l'Occident. La Pologne était appélée à jouer un rôle particulier de rempart ou de pont — d'intermédiaire ou de barrière. Cette situation était certes, un danger pour elle, mais présentait aussi des avantages et mettait, en tous les cas, dans son jeu des atouts que la diplomatie sera souvent tentée d'utiliser."

Certes, en parlant de ces époques déjà lointaines, il ne faut pas prendre le mot; diplomatique avec un sens rigoureusement identique à celui qu'il a aujourd'hui. Les légations ou les ambassades avaient un caractère temporaire et n'étaient constituées que pour accomplir une mission déterminée. C'est petit à petit seulement en raison des besoins, que les Etats se constituèrent des représentants établis à demeure dans d'autres Etats. Mais déjà, dès le XVIème siècle il en va un peu partout ainsi.

Il ne saurait naturellement être question d'entrer dans le détail de l'étude des nombreuses missions diplomatiques en Pologne qui y ont eu lieu depuis le XVIème siècle et dont M. Przewdzicki a retracé l'histoire avec tant de sûreté et d'attachement. Le volume qu'il nous donne aujourd'hui est consacré seulement à la Nonciature apostolique, aux ambassades de France et aux Missions diplomatiques de Prusse en Pologne.

Restes de viande

Lorsqu'on prépare les repas à la maison, spécialement pendant la saison des fêtes, on ne peut pas toujours empêcher qu'il y ait de gros restes de viandes. On devrait cependant bien se garder de jeter ces restes, car on peut en faire des plats sains et de bon goût, pourvu qu'on se donne un peu de peine. Les os des rôtis et des steaks devraient servir à faire de la soupe et du bouillon. Le reste des sauces peut être employé pour faire de la soupe. Voici quelques-uns des plats que l'on peut faire avec des restes de viande: Croquettes—toutes sortes de bœuf haché, une partie de purée de pommes de terre, ou du riz et des œufs, mélangé avec du jus de viande, du bouillon ou de la sauce blanche et frit dans de la graisse épaisse. Hachis—deux parties de n'importe quelle sorte de bœuf haché et une partie de purée de pommes de terre. Ragout—des restes de rôtis de bœuf, du steak ou d'autres parties peuvent être employés dans les ragouts au lieu de viande fraîche. On peut également couper la viande en petits morceaux et la faire réchauffer dans du jus de la sauce blanche. Pâté de bœuf—avec ragout comme base, mettez la viande dans un plat qui va au four et recouvrez de biscuits coupés en morceaux d'un pouce environ de diamètre. Hachis de viande sur pain grillé—bœuf froid haché, faites chauffer dans le jus et servez, sur des rôtis. Bœuf en escalote—coupez le bœuf en cubes, mélangez avec le jus et mettez dans un plat qui va au four avec des couches alternées de riz bouilli ou de farce. Recouvrez d'une chanelure de mie, laissez au four et faites rôtir. Pâté de bœuf—même que le pâté de bœuf, sauf que le dessus est fait de purée de pommes de terre au lieu de biscuits.

Trois-Pistoles

Hockey.—La première partie de goudron sur la patinoire paroissiale fut prise entre deux clubs du collège des Frères du Sacré-Coeur. Les clubs furent divisés comme ceci: Avant-Garde; Gardien de but, Lionel Caron; défenses, Guy Michaud et Fernand Ouellet; attaquants, Hervé Belzil (droite); Bertrand Dumont (gauche); centre, Paul Larrivée; substitués: Léon D'Amours, Fernand Larrivée, Eugène Larrivée, Jean-Marie Du mas. Ligue: Gardien, Adélar Labrie; défenses, Réal Lévesque et Roger Ouellet; aile droite, Gérard Gagnon, aile gauche, Gaston Rousseau; centre, Gérard Sirois; substitués, Alphonse Larrivée, Pierre Bilodeau, Antonio Deschênes, Ti-Ri Létourneau. Les arbitres, qui furent les Frères Philadelphie et Maximien, décidèrent de commencer la partie à neuf heures et demie, samedi avant-midi. Le frère Philadelphie mit la rondelle au jeu et la partie commença avec acharnement. Vers la fin de la première période, Roger Ouellet fit une montée et ouvrit la boîte aux points en enregistrant le premier. Dans la deuxième période, Paul Larrivée égalisa les chances en scortant un point pour l'Avant-Garde. Deux fois, Pierre Bilodeau, sur une combine d'Alphonse Larrivée entra 2 points. Guy Michaud, sur deux montées sensationnelles et sur deux lancers dirigés adroitement, égalisa de nouveau les chances en scortant 2 points pour l'Avant-Garde, ce qui mit la partie 3 à 3. La troisième période commença avec beaucoup d'entrain. Hervé Belzil, sur deux montées consécutives, enregistra 2 points pour l'Avant-Garde. Réal Lévesque fit une montée et scora pour la Ligue. Antonio Deschênes, sur une combine de Ti-Ri, scora le dernier point pour la Ligue. Bertrand Dumont entra un dernier point pour l'Avant-Garde.

PRICE 9 ROYAL 2

La plus belle victoire remportée depuis le début de la Ligue fut celle du Price qui a fait subir une défaite écrasante au Royal. Wilson dans les buts du Price fut merveilleux, arrêtant des lancers qui étaient des points presque assurés. Toujours calme et très agile il a défendu vaillamment ses filets ne laissant passer que deux points malgré les assauts souvent répétés de Larouche, Vaillancourt et Trudeau. Ces trois derniers ont lutté sans relâche jusqu'à la fin pour retenir la fougue de leurs adversaires et s'ils n'ont pas remporté la victoire, ils méritent malgré tout des félicitations pour leur beau jeu d'ensemble et leur ténacité.

Les deux premiers points de la partie furent enregistrés par Fillion et Burgess alors que Martin (Albert) purgeait la première de ses quatre punitions. Antoine Théberge scora le troisième point de son équipe après une belle montée.

Gamache scora le premier point du Royal dans une mêlée au cours de la deuxième période laquelle se termina au score de 5 à 1.

Quatre autres points furent enregistrés pour le Price au cours de la dernière période, dont deux par Théberge (Albert) et deux par Gennisse. Les deux points d'Albert Théberge furent de toute beauté. Prenant la rondelle derrière ses filets, il traversa toute la patinoire, déjoua ses adversaires pour prendre Beauchesne en défaut et scorer. Ces deux points nous rappellent les belles parties qu'Albert jouait il y a trois ans. Espérons qu'avec un peu de pratique il pourra nous donner encore de ses exhibitions d'antan.

Le dernier point du Price fut une surprise pour plusieurs. Gennisse se trouvait derrière les buts du Royal et Beauchesne l'ignorait. Sans perdre une minute Gennisse contourne les buts et pousse délicatement la rondelle dans le filet. Il ne restait que deux minutes de jeu et la partie se termina par 9 à 2 en faveur du Price.

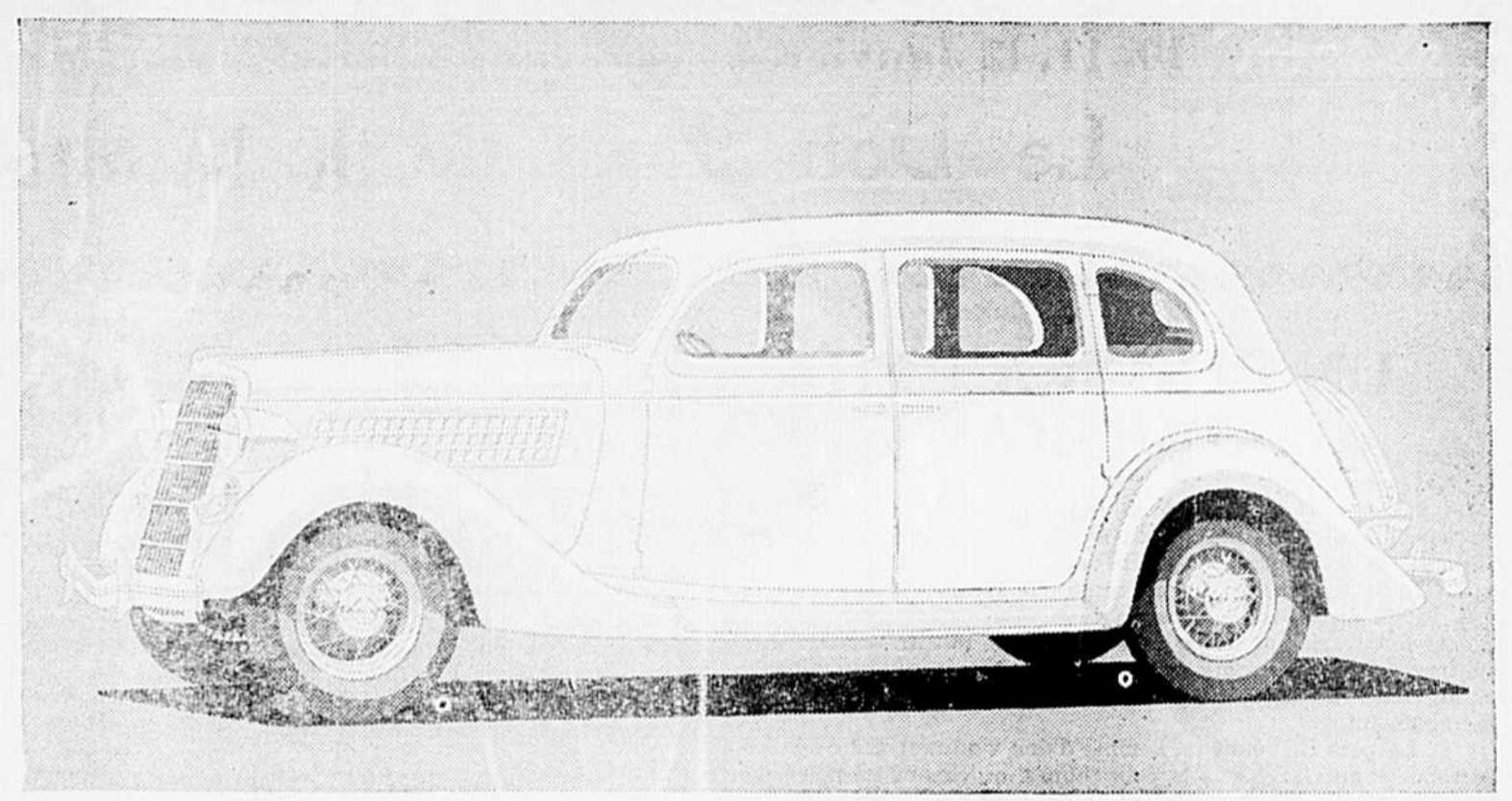
SOMMAIRE

Table with 2 columns: Période and Score. Rows include Première période (Price, Fillion 10.02), Deuxième période (Price, Burgess 10.53), Troisième période (Price, Théberge, Alb. 10.05).

Restes de viande

Lorsqu'on prépare les repas à la maison, spécialement pendant la saison des fêtes, on ne peut pas toujours empêcher qu'il y ait de gros restes de viandes. On devrait cependant bien se garder de jeter ces restes, car on peut en faire des plats sains et de bon goût, pourvu qu'on se donne un peu de peine. Les os des rôtis et des steaks devraient servir à faire de la soupe et du bouillon. Le reste des sauces peut être employé pour faire de la soupe. Voici quelques-uns des plats que l'on peut faire avec des restes de viande: Croquettes—toutes sortes de bœuf haché, une partie de purée de pommes de terre, ou du riz et des œufs, mélangé avec du jus de viande, du bouillon ou de la sauce blanche et frit dans de la graisse épaisse. Hachis—deux parties de n'importe quelle sorte de bœuf haché et une partie de purée de pommes de terre. Ragout—des restes de rôtis de bœuf, du steak ou d'autres parties peuvent être employés dans les ragouts au lieu de viande fraîche. On peut également couper la viande en petits morceaux et la faire réchauffer dans du jus de la sauce blanche. Pâté de bœuf—avec ragout comme base, mettez la viande dans un plat qui va au four et recouvrez de biscuits coupés en morceaux d'un pouce environ de diamètre. Hachis de viande sur pain grillé—bœuf froid haché, faites chauffer dans le jus et servez, sur des rôtis. Bœuf en escalote—coupez le bœuf en cubes, mélangez avec le jus et mettez dans un plat qui va au four avec des couches alternées de riz bouilli ou de farce. Recouvrez d'une chanelure de mie, laissez au four et faites rôtir. Pâté de bœuf—même que le pâté de bœuf, sauf que le dessus est fait de purée de pommes de terre au lieu de biscuits.

LA FORD V-8 DE 1935



De toutes les automobiles que la Ford ait jamais fabriquées, la Nouvelle Ford V-8 de 1935 est la plus spacieuse et celle dont les proportions sont les plus importantes. Sa ligne bien moderne, et de nouveaux accessoires riches, lui donnent l'aspect le plus séduisant. Une Nouvelle Ford V-8, dont le Prix Met à la Portée de Millions de Canadiens une Beauté Nouvelle, une Sécurité Plus Complète, un Roulement d'une Incroyable Élasticité.

caractère éminemment économique et la sûreté parfaite, la précision, de son mécanisme. On y a apporté quelques perfectionnements, mais sa structure essentielle reste telle quelle. Les 90 c.-v. de cette Ford V-8—capable de faire 85 milles à l'heure—assurent au Fordiste les plus brillantes performances. La Nouvelle Ford V-8 est exposée chez nos dépositaires. Nous vous invitons à l'y aller voir et, mieux encore, à la conduire vous-même. Elle réserve d'agréables surprises à l'automobiliste le plus habitué.

NE MANQUEZ PAS DE VOIR LES NOUVEAUX CAMIONS FORD V-8... L'UN, EXTRA-ROBUSTE, DE 2 TONNES... ET L'AUTRE D'UNE TONNE ET DEMIE... SANS OUBLIER LES NOUVELLES VOITURES MARCHANDES!

Lettre hebdomadaire aux cultivateurs

(Préparée par la Station Expérimentale de Ste-Anne-de-Pocatière)

La valeur des choux-de-siam — une base économique par l'emploi des grains produits sur la ferme, il devient donc plus urgent d'augmenter la qualité et le rendement de ces récoltes à l'avenir. Un des plus rapides moyens d'y parvenir est l'emploi de bons grains de semence puisque l'on récolte toujours ce que l'on sème.

Cette pratique de n'employer que des grains de semence approuvés est, à juste titre, suivie par le cultivateur qui produit des grains de semence pour fins commerciales; mais il n'y a pas de raison pour n'en pas faire une méthode courante chez tous nos cultivateurs, puisqu'il en coûte si peu pour ce qu'elle rapporte. Il n'y a donc aucune raison d'hésiter à employer une semence choisie, soigneusement écriblée et étant de variétés reconnues par nos institutions agricoles. Une façon neuve et coûteuse de procéder est celle de semer sur parcelle à chaque année une petite quantité de semence enregistrée, laquelle servira à l'ensemencement des grands champs l'année suivante.

Au cours de la saison de 1934, cette Station obtenait quarante échantillons d'avoine de semence employés chez les cultivateurs et les essayait en comparaison avec huit échantillons de même espèce, mais d'une semence approuvée. Une analyse de ces quarante échantillons révéla qu'avec la semence d'un acre, on semait en moyenne 1,421 graines de mauvaises herbes dangereuses, 8,631 nuisibles et 41,930 grains étrangers utiles. De plus, le nombre d'épis charbonnés était de 16,388 par acre et dans quelques cas le pourcentage de germination n'atteignait que 49 et 50%. Bien que la durée de végétation fut également bonne dans les deux groupes, le rendement des échantillons sélectionnés était de 27.6% plus élevé et le poids de 2.2 livres.

Comme l'on clame de toutes parts que l'envahissement des mauvaises herbes est le plus grand fléau actuel dans la production des récoltes, il semble nécessaire d'agir avec plus de diligence et de précaution à l'avenir. Errata—Pour être qualifiée à l'enregistrement supérieur la truie doit être de race pure, contrairement à ce qu'on mentionnait dans notre dernière "qu'elle soit de race pure ou non."

Ste-Flavie

Naissances— M. et Mme Jos Bérubé font part à leurs parents et amis de la naissance d'une fille baptisée sous les prénoms de Marie-Sophie-Réjeanne. Par et mar., M. l'abbé E. Bouchard, professeur du séminaire de Rimouski, et Mlle Sophie Smith. Porteuse, Mme Antoine Desrosiers. Va-et-vient— M. l'abbé Zénon Desrosiers, curé de Cap-aux-Os, était dans sa famille, chez M. et Mme Ernest Desrosiers, dimanche dernier. —Étaient en visite chez M. et Mme Pierre Perrault, à l'occasion de Noël: M. et Mme Louis-Philippe Dionne, M. E. Dionne, de Ste-Luce, L. Edgar Perrault et Mlle R. Cloutier, de Mont-Joli. —Tous nos séminaristes de différents collèges sont venus passer le temps des fêtes dans leur famille. Au personnel et à nos lecteurs et lectrices de ce journal nous leur souhaitons: "Bonne et heureuse Année."

Pour Mieux Eviter LES ENNUIS DES RHUMES

Des rhumes MOINS NOMBREUX Au moindre éternement, à la moindre irritation du nez, vite! mettez du Va-tro-noi, quelques gouttes seulement dans chaque narine. Employé à temps, il aide à éviter complètement bon nombre de rhumes. Des rhumes PLUS COURTS Si le rhume s'est déjà déclaré, employez le Vicks VapoRub. En simple friction au cou, le VapoRub agit pendant toute la nuit, par stimulation et inhalation, pour aider à arrêter le rhume. Pas de "drogues". Ces deux produits associés constituent la médication basique du Système Vicks pour Mieux Maîtriser les Rhumes—démontré par des médecins dans les cliniques et par l'emploi journalier dans des millions de familles. (Tous les détails de ce Système se trouvent dans chaque paquet de Vicks.)

Cabano

M. Hormidas Pelletier (fils d'Emilien) a uni sa destinée à Mlle Alice Lavioie, fille d'Edouard. Nous souhaitons à ces jeunes époux tout le bonheur auquel ils ont droit.

Recensement 1934— Cultivateurs—60 Propriétaires—182 Emplacétaires—124 Familles—366, (345 en 1933). Communiant—1772, (1662 en 1933).

Non communiant—471 (484 en 1933). Total 2243, (2146 en 1933). 20 familles étrangères sont arrivées dans le cours de l'année écoulée.

Nous avons eu en notre paroisse le 31 décembre une heure Sainte à laquelle assistait une bonne partie de la population; notre dévoué curé a su nous communiquer son ardente piété, pendant cette heure, qui nous a paru trop courte. L'autel décoré pour la circonstance par les SS. du St-Rosaire portait au recueillement.

Le Choeur des Enfants de Marie et des élèves du couvent des SS. du St-Rosaire sous l'habile direction de ces dernières a rehaussé encore la cérémonie.

Tous garderont au coeur le souvenir de cette solennelle fin d'année.

SYSTEME VICKS pour mieux MAÎTRISER LES RHUMES

AU BON THEATRE

7, 8, 9, Janvier

Duvallès et Mireille

dans

CHOURINETTE

10, 11, 12 Janvier

Jeanne Boitel & Berval

dans

Le Don Juan de la Montagne

UN DINER A PERI-BONKA

(Suite de la première page)

parler d'un sujet qui nous tenait à coeur, je ne m'en repens pas un instant: cet invité grave et peu bavard, heureux de rassasier sa faim et d'être protégé du froid, était comme la statue vivante et confortable de l'approbation. Dans un pays où le climat simplifiait des points de vue, rien de notre conversation qui pût lui sembler étrange ou inaccessible: Heureux contraste avec les secrets de polichinelle et les conspirations ridicules. Mme de Staël eût expliqué cela admirablement.

Le père B. était un homme d'une cinquantaine d'années, fin et robuste, au visage et à la voix calmes, au regard un peu lointain. Son aspect et son accent étaient bien ceux d'un fermier du bocage angevin ou vendéen — cas fort répandu dans cette région du lac St-Jean, mais exceptionnel dans les villes du Québec (pour l'aspect comme pour l'accent d'ailleurs). — Il avait une affinité certaine avec ceux que mille estampes et aussi mille descendances nous désignent comme ayant fait partie de l'armée catholique et royale en 1793. Bref, un vrai celte francisé. Il était peu loquace mais, s'il voyait qu vous en teniez compte, il vous en savait gré à son tour.

"J'ai fait connaissance de Louis Hémon en 1911 (ou 12), me dit-il tout à coup, sur un bateau qui traversait le lac St-Jean, me ramenant chez moi. Je lui avais dit que j'étais. Or il me demanda subitement si j'acceptais qu'il m'accompagne et devienne au besoin domestique de ferme. Je commençai par refuser car il ne sembla pas en avoir besoin pour vivre. Pour l'extérieur, il était châtain, assez solide, mais pas grand; avec cela — un peu dur d'oreille par moments, ce qui lui donnait l'air absent et distraité. Enfin il insista, il me dit qu'il était libre et ne voulait pas retourner à Montréal. J'acceptai et il continua avec moi.

(Suite au prochain numéro)

Gamache donne la victoire aux "Marchands"

Il neigeait abondamment lorsqu'il commença la partie d'hier au soir entre "Royal" et "Marchands". Bien que la patinoire ait été balayée après chaque période de 15 minutes, souvent les joueurs perdaient la rondelle, ce qui ralentissait un peu le jeu, mais malgré tout nous avons assisté à une belle lutte.

Le Royal avait échangé un des ses avants, Paul Gamache, pour une défense, Emile Guérette, et justement ce joueur qu'ils ont échangé leur a fait perdre la victoire en scotant le seul point de la dernière période alors que le résultat était de 5 à 5. D'autre part, la nouvelle recrue du Royal, Emil, Guérette a joué une très belle partie, scotant le premier et le dernier point pour son équipe.

Larouche fut constamment sur la brèche, jouant une de ses meilleures parties. Il n'a scoté que deux points, mais il en a manqué 4 ou 5 qui étaient très dangereux pour Beaulieu.

Chez les Marchands, les frères Francoeur ont joué comme d'habitude une bonne partie. Alphonse a compté deux fois et Noël une.

Le point qui a donné la victoire aux Marchands a été fait sur un lancer du centre de la glace par Gamache. La visibilité étant très mauvaise pour les gardiens de buts, Beaulieu n'a pu l'empêcher.

Dans notre compte rendu, la semaine dernière, de la partie Marchands-Victoria, nous avons dit que les Marchands refusant

Bizarre et pénible accident

Deux garçonnets de Rivière-du-Loup ensevelis sous leur fort de neige. — L'un d'eux, âgé de 11 ans, est mort asphyxié. — Un tunnel sous le petit fort.

La mort tragique d'un enfant de onze ans vient d'éprouver cruellement une famille très estimée

Charles, il était plus près de l'orifice et il n'eut pas la tête recouverte. Il pouvait respirer.

On ne put s'apercevoir à temps de la catastrophe. Le plus jeune mourut asphyxié et gelé sous la neige. Un passant s'aperçut soudain qu'une tête émergeait de la neige. Il se porta tout de suite au secours des enfants. Le plus vieux n'était pas mort, bien qu'il eût une partie du corps gelé. Mais le petit Laval n'était déjà plus qu'un cadavre.

Le mouvement de la population

En 1934

A RIMOUSKI

D'après les chiffres officiels publiés en chaire à la cathédrale par M. le vicaire Albert Morin, il y a eu en 1934 dans la paroisse de St-Germain de Rimouski:

268 naissances, 111 sépultures, dont 57 d'adultes et 54 d'enfants, 38 mariages.

Notes locales

—A la grand-messe du Jour de l'An, Son Excellence Mgr Courchesne a fait un bien beau sermon. Il a traité de l'organisation de notre vie de chrétiens, — du temps qu'il faut consacrer à l'oraison, au travail et au délassement, et il a béni pour l'année nouvelle ces trois formes nécessaires d'activité.

—M. l'échevin Elzéar Côté est sans doute ce- lui de nos concitoyens qui a fait le premier et le dernier grand voyage de l'année en automobile.

Dans la soirée du 31 décembre, il partait vers 11 h. avec madame Côté et quelques intimes pour aller souhaiter la bonne année à ses parents Monsieur et madame Anselme Côté, à Luceville. Après une cordiale réception et un splendide réveillon, les hôtes de la famille Côté retourneront en auto, rentrant en ville sans encombre, vers 2 heures du matin le premier janvier. Malgré le froid très vif et quel ques amas de neige en certains endroits de la route nationale, le trajet à l'aller et au retour se fit très aisément en quelque 35 minutes.

Mardi soir, la route était fermée définitivement pour la saison par une formidable bordée de neige.

—A l'assemblée des francs-tailleurs tenue dimanche dernier après la grand-messe, M. A.-A. Portugais a été élu marguillier en remplacement de M. le docteur Josué Pineault, sortant de charge.

—La bordée de neige du Jour de l'An a été tellement forte que la circulation des automobiles a cessé net le 2 janvier.

Toute la semaine, le froid est demeuré très intense, ce matin particulièrement.

—M. Séraphin Vachon, de Québec, était en visite chez ses parents M. et Mme S. Vachon à l'occasion du Jour de l'An.

—M. et Mme L.-G. Trudeau ont passé le Jour de l'An à Montréal, les invités de M. et Mme P.-E. Amiot.

—MM. Esdras Beaulieu, de Cacouna, et Albert D'Anjou, de Bic, ont passé le Jour de l'An chez leurs parents M. et Mme P.-E. D'Anjou.

—Mme Odilon Brodrigue est de retour d'une promenade de plusieurs mois à Lewiston, New York et autres vi les américaines.

—M. et Mme Camille Bérubé et leur fillelette Camillia sont de retour d'un voyage à l'Isle Verte.

—M. Eugène Couture, de Québec, est venu passer le Jour de l'An dans sa famille.

—MM. Jean-Marie et Maurice Pilote, de Causapsal, sont en promenade chez leurs parents M. et Mme Nérée Pilote.

—Mlle Renée Fiset, étudiante à Sillery, est en vacances chez ses parents Sir Eugène et Lady Fiset.

—M. Norbert St-Onge a passé le Jour de l'An dans sa famille à Amqui.

—M. et Mme Elzéar Côté ont passé le premier de l'An à la Rivière-du-Loup, chez les parents de Mme Côté, M. et Mme S. D'Anjou.

—M. Simon Langlais, après avoir passé quelques jours à St-Octave, chez ses tantes Mmes Langlais, était de passage en notre ville, samedi. Il passe la semaine du Jour de l'An à Québec et Montréal.

—Mlle Marie-Anna Miller, de Rivière-du-Loup, est en visite chez ses parents M. et Mme John Miller.

—M. Arthur St-Pierre, de Québec, passe quelques semaines de vacances chez sa mère Mme Georges St-Pierre.

—M. André Paré, de Drummondville, est en visite chez M. et Mme Désiré Paré.

—Mlle Blanche Poitras, de Matane, était de passage à Rimouski ces jours derniers.

—M. et Mme Maurice Caron et leurs enfants sont en promenade à Québec.

—M. Jacques Ringuet, E.E.M., de Québec, est en vacances dans sa famille.

—Mlle Antoinette LeBel est en promenade à Lac-au-Saumon chez M. Isidore LeBel.

—Mlle Boudreau, de Moncton, N.B., est l'invitée de Mme A. P. Garon.

—M. Jules-Edouard Pilote est de retour d'une promenade à Causapsal.

—M. Maurice Savard est allé dans sa famille à Rivière-du-Loup à l'occasion du Jour de l'An.

—M. Hormidas Trépanier, de Clarke City, était en promenade en notre ville récemment.

—Mme Wilfrid Ratté et ses enfants sont retournés à Québec après un séjour chez M. et Mme S. Martin.

Naissances à Rimouski

Le 24 décembre, Marie-Dorilla Bibianne, née le 21 décembre, enfant de James Healey et de Bertha Côté. Parrain, M. Narcisse Lepage; marraine, Mlle Dorilla Boulanger.

Le 25 décembre, Marie Madeleine-Noëlla, née le veille, enfant de J.-Alfred Pinaut, gérant de Succursale, et de Marie-Rose Tanguay. Parrain et marraine, M. et Mme Michel Côté, marchand, (Marie-Louise Pinaut).

Le 26 décembre, Joseph-Adrien-Gilbert, né le veille, enfant de Henri Larouche, commerçant, et de Marie-Emma Lévesque. Parrain, M. Adrien Lantagne, de Saint-Rémi de Price; marraine, Mlle Georgette Larouche.

Sépultures à Rimouski

Le 9 décembre, Victorien Heins, enfant de Napoléon Heins et de Marie Anna Parent, décédé le 7 décembre à l'âge de 2 ans et 7 mois.

Le 15 décembre, M. Adrien Lavoie, fils de M. Alfred-Maxime Lavoie, cultivateur, et de Elisabeth Desrosiers, du Quai, décédé à Godbout le 9 décembre à l'âge de 24 ans et 10 mois.

Le 17 décembre, Jacques Dion, enfant de Léonidas Dion et de Alice Canuel, décédé le 16 décembre à l'âge de 2 ans.

Le 22 décembre, M. Agapit Bélanger, contre-maitre, époux de Marie Lepage, décédé accidentellement le 18 décembre à l'âge de 17 ans et 7 mois.

Dissolution

Avis est par les présentes donné que "La Compagnie Couture, Rheaum Limitée", corporation légalement constituée par lettres patentes provinciales, ayant le siège principal de ses affaires en la ville de Mont-Joli, comté de Rimouski, s'adressera au Lieutenant-Gouverneur en Conseil, pour être autorisée à faire l'abandon de sa charte.

Sherbrooke, ce déc., 1934. PANNETON & BOISVERT, Les procureurs de la requérante.

HOROSCOPE

En envoyant dix cents 0.10 et une enveloppe à votre adresse ainsi que les noms de neuf cartes tirées au hasard dans un jeu complet, vous recevrez votre horoscope. Adresse: Mlle ETHER, St-Basile, Cté de Portneuf.

Coiffures

HOTEL ST-LOUIS

A partir du 8 janvier et ensuite tous les mardis de chaque semaine, je serai à l'hôtel St-Louis à Rimouski pour coiffures. Mme EMILIO MAROIS.

ECOLE TECHNIQUE 200, Rue Sherbrooke Ouest, Montréal.

Cours d'Automobile

Un cours pratique de mécanique et d'électricité d'automobile. Moteurs modernes de 4, 6, 8 et 12 cylindres. Rétribution réduite de 20%. Venez voir ou écrivez.

Le prochain cours commencera le 7 janvier.

Au Salon ACME

Le salon de beauté ACME vous invite à vous faire donner un permanent. La machine indéfrisable ACME donne un permanent "steamé" avec le traitement à l'huile pour un cheveu malade, cheveux teint ou fin et aussi pour la chute des cheveux. Elle a toute les garanties voulues de sûreté, ne chauffe pas la tête et donne un permanent sur tous les cheveux les plus difficile à friser. Téléphonez 182 pour notre appointment. Aussi le coiffeur du salon ACME est diplômé et il est en mesure de vous donner satisfaction. Permanents \$2.00 à \$10.00. Ondulation à l'eau et Komol .50, Marcell .35. Le Salon ACME souhaite à tous une bonne et heureuse année.

Vincent de Champlain

Le TABAC est naturellement BON!

Le bon tabac est doux et odorant par nature, mais certains tabacs sont naturellement meilleurs que d'autres.

On n'emploie, dans la fabrication des cigarettes Winchester, que des tabacs du meilleur choix, lesquels sont mélangés à la perfection grâce à une connaissance de la fabrication des cigarettes qui est le fruit de plusieurs années d'expérience.



C'est un art que de savoir fabriquer une cigarette.

Winchester CIGARETTES

D'un Mélange Parfait!

Qualité garantie sans restriction par Imperial Tobacco Company of Canada, Limited

Elections de Marguilliers à Causapsal

Janv. 1.—M. J.-M. Bouchard, contracteur de chantiers de Causapsal Station, a été élu marguillier aujourd'hui en remplacement de M. Zénon Moreau sortant de charge. Les autres marguilliers du banc sont M. Wenceslas Heppell, marguillier en charge, et M. J.-Bte Rivard.

Sayabec

Mariette-Denise-Lucette, enfant de M. et Mme Théophile Lévesque, jr. Parrain et marraine, M. et Mme Théophile Lévesque, grands-parents de l'enfant. Porteuse, Mlle Juliette Bélanger, tante de l'enfant.

M. et Mme Alphonse Beaulieu, de Montréal, était en visite, ces jours passés, chez Mme Ludger Parent.

—Mme Emmanuel Pouliot, d'Ontario, et Mlles Rosette et Jeanne Beaulieu, de Padoue, en visite chez M. Jos. Poitras, ces jours derniers.

—Mlle Anne-Marie St-Amant a fait un voyage à Mont-Joli.

—Mlle Jeannette Parent, de Québec, en visite chez ses parents.

—Mlle Lucille Verreault est en voyage à St-Donat.

—Mlle Madone Gamache est revenue dans sa famille.

—M. Léon Santerre, de Valant, était de passage à Sayabec, ces jours derniers.

—M. François-Joseph Ross, étudiant au collège de Silery, Québec, est venu passer les fêtes chez ses parents.

Salon de Beauté DeChamplain

Avenue de la Cathédrale Rimouski

Permanents avec machine Nesle Lemur \$2.00 à \$10.00. Spécial à l'huile \$2.50 pour un temps limité ainsi que pour tout genre de coiffure.

Avec ces solutions, le prix rencontre la qualité. Tél. No 201-c



VERREAU

Des styles qui font valoir

La sveltesse elegante de la silhouette.

CORSETS

DE GRANDE SOUPLESSE POUR

- TOILETTE, DANSE, SPORT, EQUITATION.

Vous trouverez chez Verreault le plus bel assortiment de corsets nouveaux modèles pour toutes les tailles.

Voici un modèle très populaire, lacé en avant avec ba'ineage spiral, fait de coutil rose, très fort, avec six jarrettières.

TAILLE 22 A 36. A NOTRE PRIX SPECIAL

\$1.98

LE MAGASIN VERREAU RIMOUSKI



GIN de KUYPER advertisement with bottle and glass images and pricing: 1.00 la bouteille de 10 onces, 2.30 la bouteille de 26 onces, 3.30 la bouteille de 40 onces.